

Le campus de Grignon : un tiers-lieu¹ unique pour la transition agroécologique

*Contribution du Conseil d'administration d'AgroParisTech sur le devenir du site de Grignon
14/03/2023*

A 30 km de Paris et du plateau de Saclay, le Campus de Grignon réunit sur 570 ha un patrimoine matériel et immatériel sans équivalent en France, en Europe et dans le monde. Il se compose d'une ferme expérimentale de 400 hectares en polyculture-élevage, dont 130 ha situés dans le domaine² de Grignon intra-muros. Le domaine comprend également 133 ha de forêt, 15 ha de parc et 47.000 m² de bâti à caractères historique, scientifique, pédagogique et culturel, dont l'aménagement et l'identité sont intimement associés à la présence de l'École depuis 1826. Outre le château, il s'agit de locaux d'enseignement porteurs de l'Histoire de l'agronomie française, de bureaux et laboratoires de recherche en lien avec les activités pédagogiques et de la ferme, de résidences étudiantes avec restauration collective, d'un gymnase et d'un centre équestre. S'ajoute enfin le Musée du vivant, premier ensemble muséal international sur l'écologie, dont la valeur tient à l'ensemble des fonds, archives et collections réunis sur le site.

Ce sont bien les liens systémiques, historiques et fonctionnels, entre ces différents éléments qui confèrent au Campus de Grignon sa valeur et son potentiel pour la poursuite des missions d'utilité publique d'AgroParisTech et de sa communauté³. Ce patrimoine immatériel, construit au fil des ans par la communauté AgroParisTech, en fait aujourd'hui une référence d'excellence académique en France et en Europe, porteur d'une image de prestige et de plusieurs marques associées détenues par l'École. Il représente un atout stratégique unique, d'intérêt public national, au service des enjeux cardinaux que sont l'éducation et la recherche scientifique pour l'agro-écologie, et plus largement la transition écologique des systèmes de production agricoles, des filières alimentaires et des territoires, et la souveraineté alimentaire.

L'accompagnement des transitions agricoles et écologiques est en effet un axe essentiel de la de la stratégie de recherche à l'horizon 2030 d'AgroParisTech, mais aussi de l'Université Paris-Saclay et d'INRAE. Ces éléments font également partie de la politique de responsabilité sociétale et environnementale d'AgroParisTech. Concernant sa mission d'éducation, l'établissement se donne le devoir de former des acteurs praticiens de la transition – ce qui nécessite des ateliers et des projets de mise en pratique, venant combler les lacunes identifiées chez les étudiants au regard des enjeux de l'agroécologie. Dans ce cadre, la préservation de l'intégrité de la ferme expérimentale est un enjeu capital.

Plus largement, les acteurs de l'innovation agroécologique font état d'un risque de cloisonnement de leurs initiatives, d'un besoin d'échanger et créer des synergies, et du manque d'un lieu se prêtant à de tels partages. Le site de Grignon est ainsi appelé à devenir, grâce à ses nombreux espaces ouverts et partagés, un tiers lieu de référence nationale et internationale, associant

¹ Un tiers lieu est un espace où des personnes se retrouvent en dehors de leur domicile et de leur lieu de travail habituel, pour "faire ensemble" et trouver des leviers d'innovation grâce à des espaces de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs (source : Francetierslieux.fr)

² L'appellation "domaine de Grignon" désigne les bâtiments et terrains d'environ 300 ha qui ont fait l'objet d'un appel à projets publics en avril 2020 en vue de leur cession, et pour lesquels la suite du processus a été confiée à M. le Préfet des Yvelines.

³ Au sens large, la communauté se compose d'AgroParisTech, les Alumni, la Fondation, les collectivités locales, les associations et partenaires économiques.

production et valorisation de connaissances, favorisant des partenariats innovants avec des porteurs de projets sur le territoire. Enfin, l'agroécologie passe par un rapport entre science et société renforcé, transposable à l'échelle du site par le développement des interactions entre les citoyens et les acteurs engagés sur le campus. La renommée et les infrastructures du site de Grignon pourraient alors favoriser des missions de médiation scientifique et de recherche participative, en ouvrant le domaine au public, tout en tenant compte des impératifs de préservation écologique.

Dans la continuité de motions, travaux et rapports produits antérieurement⁴, le conseil d'administration d'AgroParisTech appelle donc l'attention de l'Etat sur la nature très particulière et unique du domaine de Grignon, porteur d'enjeux d'utilité public à caractère national, voire international. Il considère les cinq conditions suivantes comme nécessaires à la réussite de tout projet d'avenir pour le site :

1/ Faire de ce campus, haut-lieu de l'agronomie française depuis bientôt 200 ans, un site emblématique de la transition agroécologique, au travers de formations et d'innovations scientifiques, technologiques, économiques, sociales et citoyennes, en s'adossant notamment à AgroParisTech, INRAE et l'Université Paris-Saclay.

2/ Maintenir l'unité de la propriété et de la gouvernance du site. Si des évolutions de l'aménagement sont nécessaires à l'avenir, toute rupture ou démembrement compromettrait l'identité et la valeur du site, résultant de la combinaison de ses composantes, et donc les ambitions scientifiques et pédagogiques énoncées ci-dessus.

3/ Favoriser l'ouverture du site sur son territoire et à des populations d'origines sociales diverses, pour en faire un espace de médiation scientifique et culturelle ouvert, en s'emparant d'enjeux sociaux d'insertion, de mixité et d'émancipation.

4/ Conserver les espaces vivants sans artificialisation supplémentaire, pour préserver tant la viabilité de la ferme expérimentale que les interactions biologiques et agronomiques du site, supports de production, d'enseignement et de recherche, et rester cohérent avec l'orientation agro-écologique du site.

5/ Conserver le site comme propriété de l'Etat, avec possibilité de cession de droits réels de type bail emphytéotique et collaborations public-privé, permettant de maintenir l'équilibre financier des opérations d'investissement liées à AgroParisTech à Palaiseau, et l'autofinancement du site grâce à un large panel d'activités et partenaires. La Fondation AgroParisTech apparaît idéalement placée pour contribuer au portage d'un tel modèle, tout en garantissant son caractère d'utilité publique.

⁴ Ce rapport se fonde notamment sur les textes antérieures suivants :

a. Vœux du conseil d'administration d'AgroParisTech (2019)

b. Courrier envoyé à 6 ministres demandant que Grignon soit mis au service de l'Université Paris-Saclay (2021)

c. Lettre de Monsieur le Ministre de l'Agriculture donnant mission à Monsieur Gilles Trystram, Directeur de l'Ecole, pour une concertation et des propositions pour l'avenir de Grignon au service de la transition agro-écologique (2021)

d. Un projet pour le site de Grignon, Rapport de mission de Monsieur Gilles Trystram (2021)